

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**DIRECTION et REDACTION :**  
au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**  
à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE**

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ordonnance Souveraine portant nomination de Médecins de l'Hôpital.  
Arrêté municipal relatif à la circulation durant le Rallye Automobile.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

(Avis - Communications - Informations)

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Règlements d'enregistrement applicables aux Sociétés.

**INFORMATIONS**

Exposition d'Artisanat Danois.  
Société de Conférences. — L'Italie de Musset, par M. Gabriel Faure. — Bruges et la Mer, par M. de Raulin.

**LA VIE ARTISTIQUE**

dans les Concerts.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

1.672

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 15 août 1931 concernant l'Hôpital;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 3 juin 1933 portant Statut des Fonctionnaires de l'Ordre Administratif;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Docteur Jean Gibelli, Médecin-adjoint de l'Hôpital, et M. le Docteur Joseph-Pierre-Armand Simon, Médecin du Dispensaire Anti-Tuberculeux, sont nommés Médecins de l'Hôpital.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre de l'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le huit janvier mil neuf cent trente-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'État,  
FR. ROUSSEL.

**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Maire de la Ville de Monaco ;  
Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;  
Vu l'article 60 de l'Ordonnance Souveraine du 1<sup>er</sup> décembre 1928 ;

Vu l'article 2 de la Loi n° 124, du 15 janvier 1930 ;  
Considérant qu'il importe de prendre les dispositions nécessaires en vue d'éviter tout encombrement et tous risques d'accidents, à l'occasion du XIV<sup>e</sup> Rallye Automobile de Monte-Carlo.

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER**

La circulation sur la partie cimentée du Quai de Plaisance, entre le boulevard Albert I<sup>er</sup> et le débarcadère situé devant le Bureau Hydrographique International, sera interdite le 23 janvier de 7 heures à 16 heures, le 24 janvier de 8 heures à 16 heures et le 27 janvier de 9 h. 30 à 10 h. 30, pour les voitures autres que celles portant la plaque du « XIV<sup>e</sup> Rallye Automobile ».

L'arrivée des concurrents du XIV<sup>e</sup> Rallye, aura lieu sur le trottoir du boulevard Albert I<sup>er</sup>.**ART. 2.**

Les contraventions au présent Arrêté, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi.

Monaco, le 16 janvier 1935.

Le Maire,  
LOUIS AURÉGLIA.

**PARTIE NON OFFICIELLE****AVIS & COMMUNIQUÉS**

Le Gouvernement rappelle que le délai de six mois accordé aux Sociétés, par la Loi n° 192 du 18 juillet 1934, pour faire timbrer à l'extraordinaire ou viser pour timbre, sans amende, et au droit proportionnel de vingt-cinq centimes par cent francs, les titres ou certificats d'actions qui ont été, en contravention aux Lois existantes, délivrés antérieurement à la promulgation de la Loi précitée, expire le 18 janvier 1935 inclus.

Ce délai passé, les dites Sociétés seront, en cas de contravention, passibles d'une amende d'un dixième en sus.

**INFORMATIONS**

Une remarquable Exposition de l'Artisanat Danois, placée sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince de Monaco et de S. A. R. le Prince Héritier Frédéric de Danemark, a été organisée par l'actif et dévoué Consul Royal du Danemark à Monaco, M. George Jorck, qui s'est dépensé sans compter pour le succès de cette importante manifestation. C'est dans les salons de l'ancien Sporting Club, dont l'Exposition occupe tout le premier étage, qu'a eu lieu, mardi dernier à 11 heures, la séance d'inauguration où S. Exc. le Ministre d'État représentait le Prince Souverain et que S. A. R. le Prince André de Grèce honorait de Sa présence.

Une assistance considérable avait répondu à l'invitation de M. le Consul Jorck, qui, assisté de M<sup>me</sup> Jorck, faisait les honneurs de la réunion. On y remarquait les notabilités de la ville, les Autorités, les Membres du Corps Consulaire accrédité et de nombreuses personnalités des Colonies Étrangères parmi lesquelles on notait la plupart de nos hôtes danois.

L'entrée du Ministre a été saluée par l'exécution de l'Hymne Monégasque ; puis, d'une tribune élégamment entourée de fleurs et de verdure, le Consul Royal de Danemark a prononcé l'allocution suivante :

Monseigneur,  
Altesses,  
Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Ainsi que vous le savez, cette Exposition d'Artisanat Danois que nous ouvrons aujourd'hui, est placée sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince Souverain de Monaco, ainsi que celui de S.A.R. le Prince Héritier Frédéric de Danemark. Leur plus vif désir était de relever par leur présence l'éclat de cette fête d'inauguration ; aussi nous ne pouvons que regretter que des circonstances imprévues ne leur aient pas permis de donner suite à ce projet.

C'est un grand plaisir pour moi d'avoir à remercier cette nombreuse et élégante assistance, pour l'empressement vraiment chaleureux qu'elle a mis à répondre à mon invitation.

Je suis particulièrement heureux, également, de pouvoir exprimer à Monsieur le Ministre d'État, toute ma bien vive reconnaissance, en le priant d'agréer le témoignage de ma particulière gratitude, pour la faveur qu'il me fait, en apportant ici les encouragements du Gouvernement Princier.

Dans cet hommage de reconnaissance, je ne veux pas oublier le Gouvernement de mon pays, qui m'a permis d'organiser cette Exposition, et qui s'est associé de si grand cœur à cette œuvre ; non plus que la Légation Danoise à Paris, dont l'aide efficace ne s'est jamais ralentie, pour me seconder de toute sa bonne volonté.

Je dois aussi beaucoup de remerciements, à la Société des Bains de Mer, qui a fait tout ce qu'elle pouvait en la circonstance, et il est bien certain que je lui dois en partie la réussite de cette Exposition.

Nous avons organisé cette Exposition d'Artisanat Danois, non seulement dans le but de faire connaître et apprécier les qualités laborieuses d'un tout petit peuple lointain, disposant de bien peu d'éléments pour satisfaire son imagination et ses goûts artistiques, mais aussi dans le but d'apporter un nouvel essor aux affaires de la Principauté en invitant beaucoup d'étrangers à la visiter.

Je vous prie de remarquer que notre Exposition eût été beaucoup plus importante, si nos fabricants n'avaient pas été au préalable engagés par l'Exposition Internationale de Bruxelles, laquelle s'organise justement à la même époque que la nôtre.

De plus, la fin de l'année est peu propice aux expéditions qu'auraient dû nous faire ces fabricants, trop occupés à cette époque avec les livraisons de Noël et du Jour de l'An, alors que les objets qu'ils avaient à nous expédier devaient partir à la mi-décembre afin d'arriver à temps pour notre ouverture.

Je vous mentionne ces faits afin de vous faire remarquer que ce n'est pas par mauvais vouloir que certains fabricants nous ont fait défaut, car si cette Exposition avait eu lieu en avril, nous aurions eu beaucoup plus d'exposants, tous ayant montré par leurs demandes, leur grand désir de se faire représenter ici.

Si chacun, comme je n'en doute pas, en considérant cette nombreuse assistance qui me fait l'honneur de m'écouter, veut apporter un peu d'altruisme dans cette œuvre, on pourra en ressentir les effets les plus salutaires.

Nous osons donc espérer qu'en honorant cette Exposition de votre visite vous apporterez un intérêt sympa-

thique et indulgent pour les courageux efforts de ce petit coin de terre qu'est le Danemark et qu'ils ne vous décevront pas.

Je ne peux pas terminer sans vous dire encore combien le peuple danois serait heureux d'accueillir sur son sol les habitants de ces pays enchanteurs que sont Monaco et Monte-Carlo, dont les noms magiques resplendissent d'un éclat merveilleux sur le monde entier.

Les touristes qui pourront aller passer au Danemark les beaux et longs jours d'été, car ils sont, vous le savez, très longs chez nous à cette époque, trouveront là un endroit ne le cédant en rien aux plus jolis paysages qui soient. Bois, forêts, rivières, des promenades et des environs charmants, aussi frais qu'on peu le souhaiter, ainsi qu'un air pur et vivifiant. Ils trouveront également, j'en suis certain, une hospitalité généreuse, car les Danois auront à cœur autant qu'il se pourra de rendre la sympathie que lui manifeste aujourd'hui les aimables populations de Monaco, de France et d'Italie.

D'unanimes applaudissements ont souligné la péroraison de ce discours qui a été suivi de l'exécution de l'*Hymne Danois*.

L'assemblée, guidée par M. Jorck et par M. K. J. Nilsson, directeur de la manufacture royale de porcelaine, a ensuite visité les salons où sont exposés les produits de l'Artisanat Danois, tous marqués d'un cachet très original et d'un indiscutable caractère artistique, depuis les célèbres porcelaines de la manufacture royale de Copenhague, jusqu'aux pelletteries du Groënland.

Cette Exposition restera ouverte jusqu'au 31 mars. Elle constituera certainement un des attraits de la saison et, dans le cadre magnifique que lui a offert la Société des Bains de Mer, elle attirera sans nul doute de nombreux visiteurs et acheteurs.

A 1 heure de l'après-midi, M. Jorck a réuni, au restaurant Quinto's, Galerie Charles III, un certain nombre des personnalités qui avaient assisté à la cérémonie d'inauguration.

Le Consul Royal de Danemark avait à sa droite S. A. R. le Prince André de Grèce et l'Amiral Nares; à sa gauche, S. Exc. le Ministre d'Etat et S. A. le Prince Riza Mirza Khan.

Au champagne, S. Exc. M. Bouilloux-Laffont a pris la parole et a fait éloquemment ressortir l'intérêt artistique des nombreux spécimens de l'art danois qui avaient retenu, quelques instants auparavant, l'attention charmée des visiteurs, les familiarisant avec l'âme de la forte et laborieuse Nation Danoise. Il a félicité chaudement M. Jorck du succès de cette manifestation et, s'autorisant d'une indiscretion, a tenu à lui adresser les remerciements du Gouvernement Princier pour son geste généreux à l'égard des deshérités de la fortune.

En terminant, le Représentant de S. A. S. le Prince Souverain a porté un toast respectueux à LL. MM. le Roi et la Reine de Danemark, a levé son verre en l'honneur de S. A. R. le Prince André de Grèce, et de M. le Consul Jorck et a bu à la prospérité du Danemark.

Les applaudissements de tous les convives retentissent longuement et l'orchestre de l'établissement fait entendre l'*Hymne Monégasque*.

S. A. R. le Prince André de Grèce se lève ensuite pour remercier le Ministre d'Etat de ses aimables paroles et pour traduire les vœux que Son Cousin, S. A. R. le Prince Héritier de Danemark forme pour le succès de l'Exposition. Son Altesse Royale lève Sa coupe en l'honneur de LL. MM. le Roi et la Reine de Danemark, de S. A. S. le Prince Souverain de Monaco et de S. A. R. le Prince Frédéric de Danemark.

Une chaleureuse ovation est faite à S. A. R. le Prince André et l'orchestre joue l'*Hymne Danois*.

La réunion s'est ensuite prolongée en conversations intimes jusqu'aux environs de 3 heures.

#### SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Au lendemain des accords de Rome, une conférence sur *Musset et l'Italie* présentait un caractère d'actualité qui a contribué au succès de la réunion. Il eût suffi d'ailleurs du souvenir qu'avait laissé ici le conférencier, lors de ses précédents passages, pour lui assurer un nombreux auditoire. On se rappelle en effet avec quel art M. Gabriel Faure avait dessiné, il y a quelques années, l'attachante

figure de deux amies de Chateaubriand, la Marquise de Vichet et M<sup>lle</sup> de Villeneuve. Il a, cette année, montré avec non moins d'agrément la place que l'Italie tient dans l'œuvre d'Alfred de Musset et l'influence qu'elle a eue sur son génie.

Le conférencier a d'abord rappelé que le voyage d'Italie a de tous temps été considéré en France comme le complément d'une éducation de gentilhomme ou le couronnement indispensable de la formation des lettrés et des artistes. Mais tandis qu'aux siècles précédents, c'étaient surtout des souvenirs classiques qu'on y allait chercher et que le but du voyage était Rome, le XIX<sup>e</sup> siècle y a été attiré par le charme du climat, l'attrait du pittoresque et, du coup, Venise a supplanté la Ville Éternelle. C'est Byron qui l'a mise à la mode. Ce revirement est sensible chez Chateaubriand qui, lors de sa première visite, consacre quelques lignes seulement à la cité des Doges et, revenant une trentaine d'années après, déploie en son honneur tout le faste de son lyrisme.

Musset a suivi la mode du temps et, dès ses premières poésies, a chanté l'Italie avant que de l'avoir vue. Sa charmante et désinvolte fantaisie ne s'embarrasse d'ailleurs pas d'exactitude. C'est ainsi qu'il voit de la rosée sur la place Saint-Marc où ne pousse jamais un brin d'herbe. Parisien de Paris, il ne s'éloigna guère de sa ville natale que pour un séjour aux eaux de Baden et pour son célèbre voyage à Venise avec Georges Sand.

M. Gabriel Faure a rappelé brièvement les épisodes de cette romantique aventure qui devait avoir une telle influence sur le génie du poète et nous a valu quelques-uns de ses plus beaux chants. En se gardant bien de se prononcer entre les partisans de Musset et les défenseurs de Georges Sand dans une brouille qui paraît bien avoir été aux torts réciproques des deux amants, il a lu et mis en valeur par une impeccable diction de nombreux passages du *Souvenir* et des immortelles *Nuits*, nous rappelant, en guise de conclusion, que

Les plus désespérés sont les chants les plus beaux.

De nombreux applaudissements ont manifesté au conférencier tout le plaisir que son auditoire avait pris à l'entendre. M. C. T.

De nombreux auditeurs étaient venus, mercredi soir, entendre M. G. de Raulin, l'éminent conférencier, grand spécialiste de tout ce qui touche à la mer. M. de Raulin nous parla avec son éloquence habituelle de « Bruges et la Mer ».

Bruges n'a jamais été la morte, comme tend à le faire croire une tradition littéraire. Cette ville de l'intérieur doit à la mer sa prospérité, sa décadence et sa renaissance. Son port et ses canaux sont à la source de toute son histoire, dont le développement est des plus curieux et des plus instructifs à suivre.

Les richesses artistiques accumulées au temps de sa prospérité, en ont fait une ville musée quand fut venue la décadence. Mais le retour avec la mer lui a rendu une partie de son activité d'antan.

La conférence de M. G. de Raulin fut donc, à la fois, une étude historique, maritime et géographique, où le côté artistique ne fut pas oublié. Elle est l'œuvre d'un homme qui, depuis plus d'un demi-siècle, n'a cessé de fréquenter cette ville curieuse, dont il a suivi l'évolution et rapporté de nombreux souvenirs personnels.

Cette conférence magistrale d'un intérêt tout particulier et rendue plus vivante encore par de magnifiques projections, véritables œuvres d'art, fut fort appréciée de la nombreuse assistance qui ne ménagea pas ses applaudissements et ses félicitations au brillant conférencier.

## LA VIE ARTISTIQUE

### DANS LES CONCERTS

Le Concert Classique du mercredi 9 janvier empruntait le meilleur de son lustre à la présence de M. Gregor Piatigorsky, violoncelliste de belle race et de talent opu-

lent, qui, l'an dernier, vint ici se faire unanimement acclamer.

Cette fois encore, le jeu de M. Piatigorsky ne fut que noblesse, largeur, expression, beauté simple et forte. M. Gregor Piatigorsky, interpréta comme un virtuose de sa classe pouvait le faire, c'est-à-dire superbement, *Don Quichotte* variations fantastiques, (pour violoncelle et orchestre), de Richard Strauss, — composition, certainement extraordinaire, où sont développées, avec le plus grand luxe de sonorités et la plus incroyable profusion instrumentale, les extrêmes facultés de l'orchestre.

S'il y a des musiciens qui font beaucoup avec peu, à Richard Strauss il faut énormément pour faire beaucoup. Son art est par-dessus tout un art complexe. Sans jamais se perdre dans le labyrinthe harmonique, il ne recule devant aucune témérité d'associations de timbres, et les mystères de la dissonance l'attirent invinciblement. Aussi, parvient-il à produire des effets éminemment curieux que les auditeurs ne soupçonnent guère qu'il soit possible de faire surgir des profondeurs de l'océan instrumental.

Avec *Thill Eulenspiegel* et le *Chevalier à la Rose*, en se plaçant uniquement au point de vue de la réalisation orchestrale, *Don Quichotte* est, sans doute, un des ouvrages les plus caractéristiques du génie ou, si vous préférez, de la manière léonine de Richard Strauss.

L'oreille perdue dans la prodigieuse immensité des sonorités, aux flux et reflux tumultueux, pleine de cimes et de gouffres, l'on songe à la phrase biblique relative au chaos sur lequel flottait l'esprit du Seigneur. Chez Richard Strauss, le chaos des notes n'est qu'un chaos d'apparence, car tout y est voulu, ordonné, réglé, — et admirablement réglé.

M. Gregor Piatigorsky, ainsi qu'il est constaté ci-dessus, tint superbement la partie de violoncelle. Peut-être l'orchestre, moins constamment effervescent, plus ménager de ses éclats, en laissant le violoncelle plus à découvert, eut-il mieux accusé le relief expressif de cet instrument et aussi mieux affirmé l'exacte signification de son rôle dans l'ouvrage ? Cela n'empêcha point M. Gregor Piatigorsky de triompher — comme il triompha, d'ailleurs, et encore bien davantage, en interprétant le *Concerto* de Boccherini. Ça été un pur et exquis régal que l'*Adagio* qu'il exécuta avec un style et une simplicité véritablement remarquables. Mais pourquoi citer l'*Adagio*, de préférence à l'*Allegro* et au *Rondo* ? Disons-le, si magistrale fut l'exécution du *Concerto* de Boccherini qu'il serait souhaitable que soit souvent procurée au public l'occasion d'applaudir et d'acclamer un artiste de la valeur (pas truquée celle-là) de M. Gregor Piatigorsky.

Au programme du Concert figuraient la très grandiose *Ouverture du Freyschutz* de Weber, la *Pavane* (avec chœurs) de Fauré, des fragments du 3<sup>e</sup> acte des *Maîtres Chanteurs* de Wagner (également avec chœurs) et *Bolero* de Ravel.

Vendredi 11 janvier, en une causerie agréablement instructive, M. Emile Vuillermoz, entonna un los en l'honneur du machinisme qui « complète l'homme » et « crée l'unité de l'harmonie tangible ». Il parla des disques en homme imbu de leur utilité pratique, expliquant de claire façon leur importance pour suppléer à l'insuffisance de la culture intellectuelle, pour recréer l'esprit des gens surmenés par la vie moderne.

Autrefois, Stendhal, écrivait : « le mécanisme se perfectionne et l'art tombe ». M. Vuillermoz, lui, est convaincu que le machinisme, loin d'être nuisible à l'art musical en particulier, est appelé à lui rendre de sérieux et précieux services. On l'écoula parler avec intérêt et le public, rendu juge de l'excellence des disques d'accompagnement, en apprécia l'application comme il convenait.

Une pianiste charmante, au talent aussi jeune que son âge, M<sup>lle</sup> Marcelle Fautrier, joua l'une des deux parties pianistiques de pièces enfantines d'Ingelbrecht, l'autre étant faite par un disque.

Puis, des disques ayant enregistré le *Cygne* de Saint-Saëns et l'*Ave Maria*, sur un prélude de Bach, de Gounod (exécutés sur le saxophone et le violon), M. René Guillou montra ce qu'on peut obtenir de la fusion du disque et du piano, quand il se rencontre un pianiste *di primo cartello* pour donner la réplique au disque.

M<sup>me</sup> Germaine Martinelli, cantatrice distinguée et fort expérimentée, chanta, sur un accompagnement de piano, enregistré, le *Soir* de Fauré et l'*Invitation au Voyage* de Duparc; ensuite, sur un accompagnement d'orchestre, enregistré, *Rêve d'Amour* de Liszt. — Trois morceaux de grand choix et comme il n'y en a pas beaucoup.

M<sup>me</sup> Martinelli, chantant la difficulté, c'est le cas de le constater, interpréta en se dédoublant avec le disque, en duo, *Plaisir d'Amour* de Martini. Pour finir, elle

associa sa voix, à une autre voix, enregistrée pour chanter l'exquise barcarolle des *Contes d'Hoffmann* d'Offenbach. Si parfait était le synchronisme que l'effet fut des plus ravissant. Les applaudissements crépitérent de toutes part. Et c'est au milieu de la satisfaction générale que se termina le « Gala de Musique Mécanique ».

A. C.

**GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO**

**EXTRAIT**

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt et un décembre mil neuf cent trente-trois, enregistré ;

Entre la dame Augustine ORENGO, épouse du sieur Charles Susini, demeurant à Monte-Carlo ;

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau en date du vingt-sept septembre mil neuf cent trente-deux » ;

Et le dit sieur SUSINI Charles, employé à la S. B. M., demeurant à Beausoleil, boulevard de la République ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce le divorce entre les époux Orengo-Susini, aux torts et griefs réciproques. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 15 janvier 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

**EXTRAIT**

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco a admis au bénéfice de la liquidation judiciaire la dame MONASTERSKY, épouse LEONTIEFF, commerçante à Monaco, rue Grimaldi.

M. Eugène Trotabas, juge au tribunal, a été nommé juge commissaire, et M. Antoine Orecchia, liquidateur provisoire de la dite liquidation judiciaire.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 10 janvier 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

**EXTRAIT**

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco a transformé en faillite la liquidation judiciaire de la demoiselle Laurencine RAPAIRE, commerçante à Monaco.

M. Eugène Trotabas, juge au tribunal, a été nommé en qualité de juge commissaire, et M. Orecchia, en qualité de syndic de la dite faillite.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 10 janvier 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

**Cession de Fonds de Commerce  
(Première Insertion)**

Par acte sous seing privé en date du huit février mil neuf cent trente-quatre, enregistré à Monaco, le cinq mars mil neuf cent trente-quatre, M. Henri FARAUT, a vendu sa Pharmacie sise, 26, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo, à M. Gaston FONTANA.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux à la Pharmacie ci-dessus.

Monaco, le 17 janvier 1935.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO,  
Docteur en Droit, Notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Cession de Fonds de Commerce  
(Deuxième Insertion)**

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, les vingt et un décembre mil neuf cent trente-quatre et cinq janvier mil neuf cent trente-cinq, M. Joseph VENTURINI, restaurateur, demeurant actuellement à Marseille, 7, quai des Belges, a cédé à : Mme Joséphine ACCINELLI, veuve de M. Ignace FERRARI, Mme Giuseppina FERRARI, épouse de M. Renzo BESSEGHINI, et Mlle Bianca FERRARI, demeurant tous à Monte-Carlo, le fonds de commerce de bar, restaurant et chambres meublées connu sous le nom de *Hôtel du Commerce*, sis à Monte-Carlo, 52, boulevard des Moulins.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 17 janvier 1935.

(Signé : ) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN  
Docteur en Droit, Notaire à Monaco.

**Attribution de Fonds de Commerce  
(Deuxième Insertion)**

Suivant acte sous signatures privées, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1934, enregistré le 12 septembre même mois, et déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, par acte du 6 novembre 1934, enregistré, contenant partage entre Mme WEBSTER, née ARATHOON, demeurant à Montréal (Canada) ; Mme MORRIS, née ARATHOON, demeurant à Binsted Place (Angleterre) ; M. Thaddeus, dit Teddy ARATHOON, Mlle Mary, dite May ARATHOON et Mlle Joan ARATHOON, ces trois derniers demeurant à Monte-Carlo, il a été attribué à M. Teddy ARATHOON, avec l'immeuble situé rue de la Scala et avenue de la Costa, à Monte-Carlo, dit *Grand Hôtel*, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant, avec bar, qui y est exploité sous la dénomination de *Grand Hôtel et Continental*.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, en l'étude du notaire soussigné.

Monaco, le 17 janvier 1935.

(Signé : ) Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en droit, notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco

**Cession de Droits Successifs  
(Deuxième Insertion)**

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, les vingt et vingt-neuf novembre mil neuf cent trente-quatre, Mme Hélène VENTRE D'AURIOL, épouse de M. Joseph RAYMOND, demeurant à Beausoleil, 15, boulevard de la République, a cédé à 1<sup>o</sup> Mme Claire FELINE, veuve de M. Jules VENTRE D'AURIOL ; et 2<sup>o</sup> Mme Sophie VENTRE D'AURIOL, épouse de M. Augustin BARTOLI, demeurant tous deux à Monte-Carlo, 22, boulevard des Moulins, tous les droits successifs lui revenant dans la succession de M. Jules - Eugène - Frédéric VENTRE D'AURIOL, son père, et notamment dans un fonds de commerce de bazar dénommé « *Bazar*

d'Utilité », sis à Monte-Carlo, 19, boulevard des Moulins.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, dans le délai de dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 17 janvier 1935.

(Signé : ) A. SETTIMO.

AGENCE DEFRESSINE  
8, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

**Cession de Fonds de Commerce  
(Deuxième Insertion)**

Suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 1934, enregistré, M. Georges MOUILLET, agent immobilier, et M<sup>me</sup> Rosine DUBUS ont vendu à M. et M<sup>me</sup> Edmond DEFRESSINE, les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce de l'Agence Clarisse, ex Agence Defressine, qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, 8, boulevard des Moulins, le bail excepté.

Avis est donné aux créanciers d'avoir à faire opposition entre les mains de M. Defressine, Agence Defressine, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 17 janvier 1935.

Etude de M<sup>e</sup> VICTOR RAYBAUDI  
Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco  
5, boulevard Prince-Pierre, à Monaco

**Vente sur Saisie Immobilière**

Le jeudi 14 février 1935, à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, rue du Colonel Bellando de Castro, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur,

**EN UN SEUL LOT**

d'un grand immeuble à usage d'hôtel, dénommé

**HOTEL VICTORIA**

élevé de trois étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, ensemble le terrain sur lequel il repose et qui en dépend, sis à Monte-Carlo, boulevard Princesse-Charlotte, ainsi que ledit immeuble est plus amplement désigné ci-après :

Aux requêtes, poursuites et diligences :

1<sup>o</sup> du sieur Silvain-Joseph RAVEL, Président du Syndicat des Propriétaires de Nice, demeurant à Nice, 52, rue Vernier ;

2<sup>o</sup> du sieur Victor DUNAN, entrepreneur de travaux publics, demeurant à La Turbie (A.-M.) ;

3<sup>o</sup> du sieur Charles GIRAULT, rentier, demeurant à Nice, Villa Arabella, petite avenue Patrimoine, agissant en leur qualité d'administrateurs de la Société Civile des Porteurs d'Obligations Hypothécaires de l'Hôtel Victoria ;

Ayant M<sup>e</sup> V. Raybaudi pour avocat-défenseur, en l'étude duquel ils ont fait élection de domicile sur les présentes poursuites en saisie immobilière.

Et au préjudice :

De la SOCIETE IMMOBILIERE DE MONACO, Société Anonyme Monégasque, dont le siège social est à Monte-Carlo, boulevard d'Italie, Villa Loretta, Société mise en état de faillite par jugement du Tribunal Civil de Monaco, en date du 11 mai 1934, enregistré,

partie saisie.

Et contre M<sup>es</sup> EYMIN et SETTIMO, notaires à Monaco, y demeurant, pris en qualité de syndics de la dite faillite, représentant la partie saisie.

Ayant M<sup>e</sup> Lambert pour avocat-défenseur.

FAITS ET PROCÉDURES.

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, en date du 9 août 1933, enregistré, les sieurs Ravel et Dunan faisaient signifier commandement à la Société Immobilière de Monaco, en la personne de ses administrateurs, en vertu de deux actes de M<sup>e</sup> Eymin, notaire à Monaco, en date des 28 décembre 1929 et 7 décembre 1931, de payer la somme de 220.000 francs, montant des intérêts à 5 1/2 %, des 8.000 obligations de la Société Civile de l'Hôtel Victoria.

A ce commandement la Société Immobilière de Monaco a fait opposition suivant exploit de M<sup>e</sup> Vialon, en date du 12 octobre 1934, enregistré.

Le Tribunal a statué sur l'opposition dont s'agit, par jugement en date du 15 février 1934, enregistré. Appel de ce jugement a été interjeté par les sieurs Ravel et Dunan, et la Cour, par arrêt en date du 17 mars 1934, enregistré, réformant le jugement du 15 février 1934, a notamment dit que Ravel et Dunan avaient qualité pour représenter la Société Civile des Porteurs d'Obligations Hypothécaires de l'immeuble de l'Hôtel Victoria et qu'il serait passé outre à la saisie, le dit arrêt a été signifié sous la date du 17 avril 1934.

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, en date du 30 avril 1934, enregistré, à la requête des sieurs Ravel, Dunan et Girault, il a été procédé à la saisie de l'immeuble dénommé Hôtel Victoria, ce procès-verbal de saisie, dénoncé, a été transcrit au Bureau des Hypothèques de Monaco, le 2 mai 1934, vol. 6, n° 11.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente, dressé par M<sup>e</sup> V. Raybaudi et enregistré, a été déposé au Greffe Général du Tribunal Civil de Monaco, le 17 mai 1934.

Au cours de la procédure de saisie-immobilière, la Société Immobilière de Monaco a été déclarée en état de faillite par jugement en date du 11 mai 1934, enregistré, et M<sup>e</sup> Eymin et M<sup>e</sup> Settimo ont été nommés syndics.

A l'audience de règlement du 21 juin 1934, prévue pour la lecture du cahier des charges et sa publication, la Société Immobilière et les syndics ont prétendu que la saisie pratiquée était nulle comme n'ayant été faite que plus de trois mois après le commandement.

Le Tribunal, à cette audience, a rendu le jugement dont la teneur suit :

« Dit et juge qu'il y a lieu de surseoir à la lecture du cahier des charges jusqu'à ce qu'il ait été « statué sur l'incident » et a renvoyé l'affaire au 25 octobre 1934.

Le Tribunal, par jugement du 20 décembre 1934, enregistré, statuant sur l'incident, a dit que les moyens de nullité invoqués étant irrecevables, que la saisie a été effectuée dans les délais de la loi et la vente des biens saisis a été fixée au 14 février 1935, à 9 heures du matin, sur la mise à prix de 3.050.000 francs.

Le jugement précité a été signifié suivant exploit de M<sup>e</sup> Vialon, en date du 12 janvier 1935, enregistré.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

Un grand immeuble à usage d'hôtel, dénommé Hôtel Victoria, élevé de trois étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, ensemble le terrain sur lequel il repose et qui en dépend, le tout clos de murs, situé à Monte-Carlo, entre le boulevard Princesse-Charlotte au sud, l'avenue Roqueville à l'ouest, l'avenue du Berceau à l'est et la rue Bellevue au nord.

Ainsi que le dit immeuble porté au plan cadastral sous les numéros 102, 103, 104 de la section D, s'étend, se poursuit et se comporte avec toutes ses aisances et dépendances.

L'immeuble vendu forme un bloc, avec le terrain sur lequel il repose, délimité comme dit plus haut, sans indication de superficie déclarée.

L'immeuble est à usage d'hôtel ; le sous-sol est à usage des cuisines, des caves, des offices et des chambres du personnel.

Au rez-de-chaussée se trouvent les salons, le hall, la salle à manger, des chambres et autres dépendances ; au 1<sup>er</sup>, 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> étages se trouvent les chambres d'hôtel, des salons, des salles de bains et autres dépendances.

Du côté sud se trouve un grand jardin avec terrasse.

MISE A PRIX

La mise à prix a été fixée par les créanciers poursuivants et par jugement du 20 décembre 1934 à la somme de 3.050.000 francs, outre les charges et conditions du cahier des charges, ci. . . 3.050 000 fr.

HYPOTHÈQUE LÉGALE

Il est déclaré, en outre, conformément à l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> V. Raybaudi, avocat-défenseur, poursuivant la présente vente sur saisie immobilière.

Monaco, le 15 janvier 1935.

(Signé :) V. RAYBAUDI.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> V. Raybaudi, avocat-défenseur, ou au Greffe Général où le cahier des charges est déposé.

Enregistré à Monaco, le 16 janvier 1935, f° 93, r°, c° 1. — Reçu : un franc. (Signé :) HONNORAT.

VALEUR OR

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum. Suivez les conseils de

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

pour **50 frs**

seulement

Étranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité ; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc..., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec les sommes correspondantes, à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>)

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER  
15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, son Confort, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B<sup>o</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI <sup>37<sup>e</sup></sup> ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 janvier 1934. Soixante Actions de la Société Anonyme Alimentation du Sud-Est à Monaco, portant les numéros 927 à 986, coupons 14 attachés.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 5 février 1934. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 17700, 47887.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 mars 1934. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance

Du 16 février 1934. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1935